

JARDINS FAMILIAUX DE PRÉVESSIN-MOËNS



LES JARDINS FAMILIAUX DE PREVESSIN-MOENS

Les Jardins Familiaux sont des groupes de parcelles potagères gérés par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Ils sont mis à disposition de jardiniers moyennant une participation annuelle.

Les jardins familiaux de Prévessin-Moëns sont situés à Vesegnin. Une cinquantaine de parcelles, de 50m² chacune, sont à la disposition des habitants.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Être domicilié(e) sur la commune de Prévessin-Moëns
- Habiter en appartement, sans jardin
- Les cultures sont à usage exclusivement personnel

QUE FAIRE POUR DEVENIR « JARDINIER » A PREVESSIN-MOENS ?

1. Compléter la fiche de demande de jardins familiaux, au verso
2. Joindre les documents suivants :
 - Copie de la pièce d'identité du demandeur, en cours de validité
 - Justificatif de domicile daté de moins de 3 mois (ex : quittance de loyer, facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone,...)
 - Attestation sur l'honneur dans laquelle vous déclarez habiter en appartement, sans jardin
1. Faire parvenir votre demande au Centre Communal d'Action Sociale :
 - par courrier : Mairie - 27 chemin de l'Eglise - 01280 Prévessin-Moëns
 - OU**
 - par mail : social@prevessin-moens.fr

ATTENTION :

- **Une demande ne vaut pas attribution** : un courrier de confirmation vous sera adressé si votre demande est acceptée.
- **Toute demande de jardins familiaux incomplète ne sera pas prise en compte.**
- **Un chèque d'un montant de 15€** à l'ordre du « Trésor Public » vous sera demandé lors de l'attribution de la parcelle

Renseignements :

Centre Communal d'Action Sociale
27 chemin de l'Eglise - 01280 Prévessin-Moëns
04.50.40.51.09 / social@prevessin-moens.fr

Formulaire 1^{ère} Demande

JARDINS FAMILIAUX 2021

Nom :

Prénom :

Adresse :

01280 Prévessin-Moëns

Téléphone :

E-mail :

Avant de transmettre ma demande au Centre Communal d'Action Sociale de Prévessin-Moëns, je joins les documents suivants :

- Cette fiche de demande dûment complétée
- Un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois (Ex : quittance de loyer, facture d'eau, électricité, de gaz, de téléphone...)
- Une attestation sur l'honneur dans laquelle vous déclarez habiter en appartement, sans jardin

En déposant ma demande, je m'engage à respecter le règlement intérieur joint et m'engage à signaler tout changement de situation pouvant modifier les renseignements fournis.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données en vigueur depuis le 25/05/2018, les renseignements transmis sont strictement réservés aux services communaux et au CCAS. Les personnes ont un droit d'accès et de rectification aux données les concernant.

Date :

Signature :

Renseignements :
Centre Communal d'Action Sociale
27 chemin de l'Eglise - 01280 Prévessin-Moëns
04.50.40.51.09 / social@prevessin-moens.fr